

La FDA publie cinq documents d'orientation pour les importateurs sur le FSMA

La FDA a publié fin janvier 2018 cinq projets de documents d'orientation pour aider les importateurs et producteurs agroalimentaires à se mettre en conformité avec les dispositions de la Loi sur la modernisation de la sécurité sanitaire des aliments (*Food Safety Modernization Act – FSMA*).

Publiés le 25 janvier 2018 sur le [site du Registre Fédéral américain](#), ils sont soumis aux commentaires du public jusqu'au 25 mai 2018. Ces documents d'orientation, lorsqu'ils seront finalisés, représenteront les réflexions actuelles de la FDA sur ces sujets. Ils ne constituent pas des règles contraignantes pour la FDA ou le public ni n'établissent de droits pour les opérateurs. Une approche alternative peut donc être utilisée si elle satisfait aux exigences des statuts et réglementations en vigueur.

- **[Document d'orientation pour le règlement sur le programme de vérification des fournisseurs étrangers \(Foreign Supplier Verification Program – FSVP\)](#)**

L'objectif de ce document est de fournir des conseils (sous forme de questions-réponses) sur le respect des exigences du FSVP pour les importateurs de produits destinés à l'alimentation humaine ou animale. Ces importateurs doivent s'assurer que les producteurs étrangers suivent des procédures qui fournissent un niveau de protection de la santé publique au moins équivalent à ceux des règlements sur les contrôles préventifs ou, le cas échéant, sur la sécurité sanitaire des fruits et légumes frais d'une part, et que les produits alimentaires importés ne sont pas adultérés ou que l'étiquetage des allergènes (pour l'alimentation humaine) est correct d'autre part.

- **[Guide de conformité au FSVP pour les petites entités](#)**

Ce document est destiné à de très petits importateurs ou des importateurs de produits alimentaires provenant de petits fournisseurs étrangers (par exemple entreprise du secteur de l'alimentation humaine produisant moins de 1 M\$ de valeur marchande de produits par an depuis trois ans). Ces importateurs doivent en effet suivre des procédures adaptées pour se mettre en conformité avec le FSVP.

- **[Document d'orientation pour le terme « même niveau de protection de la santé publique » utilisé dans le règlement FSVP et dans le règlement sur la sécurité sanitaire des fruits et légumes frais](#)**

Ce guide vise à fournir un cadre permettant de déterminer si une procédure est à même d'assurer un niveau de protection de la santé publique équivalent à celui des règlements sur les contrôles préventifs en alimentation humaine et animale et sur la sécurité sanitaire des fruits et légumes frais.

- **Chapitre 15 du document d'orientation sur les contrôles préventifs pour l'alimentation humaine concernant les exigences pour la chaîne d'approvisionnement**

Ce document est conçu pour aider les fabricants d'aliments à se mettre en conformité avec les exigences de mise en place d'un programme de maîtrise de leur chaîne d'approvisionnement.

- **Document sur le pouvoir discrétionnaire de la FDA dans l'application du règlement FSVP à certains importateurs de céréales comme produits agricoles crus**

Ce document annonce l'intention de la FDA d'exercer un pouvoir discrétionnaire (capacité d'adapter la règle à un cas particulier) dans l'application du règlement FSVP, en adaptant ses exigences pour les importateurs de céréales agricoles crues qui effectuent uniquement l'entreposage de grains destinés à être distribués ou transformés ultérieurement, ou pour les importateurs qui ne prennent pas possession matérielle des céréales mais qui organisent leur livraison à d'autres établissements (comme certains courtiers en marchandises). Cette mesure ne relève pas d'une consultation publique et est d'application immédiate.